

Commune de

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

(Orne)

1^{ère} révision simplifiée du plan local d'urbanisme

1^{ère} révision du Pos prescrite le 1^{er}
octobre 1999
Plu arrêté le 10 octobre 2003
Plu approuvé le 28 janvier 2005
1^{ère} révision simplifiée prescrite le
20 décembre 2006
1^{ère} révision simplifiée approuvée
le 5 juillet 2007

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 5 juillet 2007
approuvant la première révision
simplifiée du plan local
d'urbanisme de la commune de la
Ferrière-aux-Étangs

Le maire,



Projet d'aménagement et de développement durable

Date :
5 juillet 2007

Phase :
Approbation

2a

Mairie de La Ferrière-aux-Étangs, Bp 14, 61458 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. : 02 33 66 92 18 / fax : 02 33 65 99 45 / courriel : mairie@ferriereauxetangs@wanadoo.fr
Thierry Gilson architecte-paysagiste 2, rue des Côtes 28000 Chartres
Tél. : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilson@sa.je@wanadoo.fr

Que cachent ces mots, développement durable, pour vous qui habitez La Ferrière-aux-Étangs ? Encore un nouveau concept à la mode ? Encore une nouvelle façon d'empêcher de tourner en rond ? Et puis, en quoi mon pavillon, ma voiture, mes trajets domicile-travail peuvent-ils influencer le cadre de vie du reste de mes concitoyens ? Pourquoi mon espace naturel serait-il rare, fragile, à protéger alors que j'y vis tous les jours ? Je suis très sceptique : tout ça c'est des trucs de bureaucrates ...

Cela dit, une excellente définition du développement durable, proposée par l'Onu, est la suivante: « un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Pas mal, n'est-ce pas, et somme toute bien réaliste.

De longue date, l'un des ennemis, pour les urbanistes comme pour les pouvoirs publics, est la consommation d'espace et l'allongement des trajets qui en résultent. À ce sujet il est utile de signaler qu'aujourd'hui en France 320 milliards de kilomètres sont parcourus par an ; ce chiffre est en augmentation régulière de 3 % par an depuis les années soixante-dix. En union européenne, les surfaces naturelles et agricoles diminuent de 2 % tous les dix ans du fait de l'urbanisation. Pour répondre à ces soucis, des comparatifs sur de nombreuses villes de taille variées tant en France qu'en Europe ont établi que la densité optimale semble être de 20 à 50 habitants à l'hectare.

Alors ce que l'on peut avancer est que le développement durable, à La Ferrière-aux-Étangs, c'est d'abord protéger le patrimoine naturel, mettre en valeur son patrimoine bâti, les transmettre aux générations ultérieures tout en continuant à développer et faire vivre la commune, sans gaspiller l'espace. Tout cela parce que le maître mot du développement durable est : le long terme.

Les actions qui sont programmées à La Ferrière-aux-Étangs dans le cadre du plan local d'urbanisme sont les suivantes.

! Même chez nous en France, la pollution de l'air tue. Une étude a montré, comparant les villes peu denses d'Île-de-France de deuxième couronne et le centre de Paris, que la distance moyenne est multipliée par 2, la consommation d'énergie par 3,2, l'émission de CO₂ par 5,2, l'émission d'oxyde d'azote par 6,7 et de poussières par 7,2 !

1°) Renforcer le centre-bourg et développer l'urbanisation en continuïté avec le tissu bâti existant

Inverser l'évolution démographique : retrouver une croissance démographique raisonnable

La Ferrière-aux-Étangs comptait 1643 habitants en 1999. Au cours de la décennie 1990/1999, la population a diminué de 85 habitants soit une perte de près de 10 habitants par an. Pour enrayer cette baisse de population, la commune table sur une croissance d'environ 8 % sur 10 ans, la moyenne régionale est de + 0,6 % par an. Ce chiffre pourrait faire passer la population de La Ferrière-aux-Étangs de 1 643 à 1 775 habitants au cours des dix prochaines années. Ces 130 habitants supplémentaires permettraient de redynamiser l'économie communale et de pérenniser le fonctionnement des équipements publics et du tissu commercial.

Pour enrayer les phénomènes sociologiques et démographiques courants (dépendances à la voiture, réduction de la taille des ménages, décohabitation et vieillissement, grands logements majoritaires ...) et favoriser une plus grande mixité sociale, une des solutions est de proposer différentes formes d'habitat. L'objectif est de diversifier l'offre en logements en permettant d'accueillir notamment les personnes âgées et les jeunes décohabitants pour qui les logements de deux et trois pièces sont nécessaires. Cela veut dire aussi favoriser le locatif qu'il soit privé ou public.

La Ferrière-aux-Étangs n'offrira pas seulement des parcelles *traditionnelles* (en fait devenues *traditionnelles* depuis quelques décennies seulement, on pourrait les qualifier plutôt de *basiques*), mais offrira aussi des petites parcelles comme celles que l'on constate dans le bourg ancien depuis des siècles.

Évaluation du nombre de nouveaux logements d'ici 2010

On peut estimer à environ 5 logements en moyenne le nombre de logements construits par an sur la période 1990-1999.

Pour l'an 2010 la poursuite du rythme actuel de construction amènerait à recevoir environ 50 à 60 logements supplémentaires, sans que la population ne connaisse de croissance voire continue à baisser, pour tenir compte du phénomène du desserrement des ménages, et en ignorant la vacance croissante de logements due au vieillissement. Or, pour loger 130 personnes, on estime qu'il faut construire 50 logements, puisque le taux d'occupation moyen est de 2,6 personnes par logement neuf. Donc dans un scénario assez optimiste de croissance démographique, la commune a besoin de trouver environ 50 à 60 logements à construire ou réhabiliter d'ici 2010.

Évaluation des surfaces à vocation d'habitat à ouvrir à l'urbanisation d'ici 2010.

Une trentaine de logements peuvent être réalisés dans les secteurs déjà urbanisés Ua, Ub, Uc et Uh (dents creuses, transformations d'usage, densification, etc.). Le plan local d'urbanisme prévoit de renforcer le centre bourg avec notamment une opération de renouvellement urbain et une opération d'ensemble à Sainte-Anne. Il reste à trouver entre 20 et 30 logements sur des parcelles aujourd'hui vierges, à la proche périphérie du bourg, voire dans certains hameaux (moins de déplacements en voiture, commerces locaux mieux utilisés, qualité de vie préservée, vie sociale plus complète,...).

Ces terrains, constructibles pour des opérations d'ensemble (voirie, réseaux et constructions), sont classés en zones « AU », « AUa » « AUb » et « AUc » dans le plan local d'urbanisme. Dans ce type d'opérations nouvelles, la densité de logements avoisine 1 logement pour 1000 m² de terrain urbanisable, tout compris. Les besoins en zones à urbaniser sont donc estimés à environ 3 hectares, d'ici à 2010.

Or, pour tenir compte de l'inertie du marché de l'immobilier et du terrain à bâtir, on considère généralement qu'il faut ouvrir deux à trois fois plus de terrains que

nécessaire à l'urbanisation nouvelle. Cela permet aussi de faire jouer l'offre et la demande pour offrir des prix raisonnables et pour « capter » nos jeunes *décohabitants*. C'est pourquoi 75 000 m² (7,5 ha) doivent être ouverts à l'urbanisation.

La surface du secteur urbanisable à court terme « AUa » est de 3,8 hectares. La surface des secteurs AUb et AUc est de 4,8 hectares.

La surface du secteur « AU » urbanisable à long terme et qui constitue une réserve foncière est, elle, de 6,8 hectares : soit un total de 15,4 hectares de surface à urbaniser à court, moyen ou long terme.

Développer l'urbanisation en continuïté avec le tissu urbain existant

Ce développement urbain, mesuré, est prévu en continuïté du tissu urbain existant. La petite taille des secteurs d'urbanisation future facilitera la « greffe » de ces nouveaux quartiers au centre bourg. Ce que le conseil municipal de La Ferrière-aux-Étangs a surtout voulu éviter et empêcher, c'est le développement linéaire (ou urbanisation linéaire) et l'urbanisation diffuse (ou « mitage », des constructions que l'on dissémine un peu partout dans la campagne, les maisons représentant les trous de mites dans le manteau campagnard).

Ces zones futures d'urbanisation sont prévues aux lieux-dits : les Landes pour le secteur d'urbanisation à court terme « AUa », Le Plant pour les secteurs d'urbanisation à court terme « AUb » et « AUc » et aux Castors pour le secteur d'urbanisation à long terme « AU » qui constituera une réserve foncière.

2°) Améliorer la circulation voiture et renforcer la sécurité

Le plan de circulation du centre ville sera étudié et le cas échéant modifié.

La sécurité routière au Gué-Plat sera améliorée de même que la liaison de ce quartier avec le bourg au travers la protection des chemins piétons.

3°) Favoriser les liaisons à vélo et à pied

Le plan local d'urbanisme de la Ferrière-aux-Étangs prévoit, tant au sein des futurs quartiers d'habitat que sur l'entièreté du territoire communal, de protéger les liaisons existant déjà et d'en créer de nouvelles. La commune est riche d'un patrimoine de chemins piétonniers déjà préservés et mis en valeur, circuit du fer et traversée de la commune par le Gr 22 notamment. Ces chemins sont repérés sur le plan de zonage.

La réalisation de nouvelles zones d'habitat et la réhabilitation de la carrière seront autant d'occasions de renforcer les liaisons douces entre les différents quartiers, particulièrement entre le bourg et le Gué-Plat.

Afin d'améliorer la sécurité, la liaison piétonne entre les Castors et le bourg sera renforcée le long de la Rd 21.

4°) Préserver le paysage

Les franges urbaines seront à traiter avec soin. Les entrées de bourg, les vues lointaines sur les différents quartiers sont en quelque sorte la vitrine de la commune. Il convient d'y prêter une attention toute particulière. L'aménagement des futures zones à urbaniser s'inscrit dans ces objectifs.

Il s'agit d'abord de préserver les structures paysagères fondamentales et, parmi celles-ci, les différentes formations végétales. La végétation est en effet, par la diversité

et l'importance des bois et des haies, une des caractéristiques du paysage de la Ferrière-aux-Étangs. Le bocage de la Ferrière-aux-Étangs est, dans le document du parc naturel régional Normandie-Maine, classé comme espace naturel à forte valeur patrimoniale.

À la Ferrière-aux-Étangs, les haies et les boisements n'ont pas tous la même importance. Ainsi, le plan local d'urbanisme repère certaines haies et chemins creux intéressants au titre de l'article L. 123-1, 7°.

Le plan local d'urbanisme a prévu de classer en espaces boisés classés au titre de l'article L. 130 les principaux massifs forestiers, (bois du Mont-Brûlé, des Minières, de Beudet...). Ce secteur d'espaces boisés classés comprend les zones d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (Znieff) de type 2, le Haut-Bassin de la Varenne et la forêt des Andaines.

Des points de vue seront préservés (vues depuis le promontoire de Sainte-Anne), ou ménagés sur les paysages les plus caractéristiques de la commune : création d'une plate-forme belvédère à proximité du Mont-Brûlé dans l'ancienne carrière (selon l'avenir de ce secteur). Le site du Mont-Brûlé, repère paysager important, a été classé en 1994. Le classement de ses abords en zone naturelle par le plan local d'urbanisme renforce la protection du site.

5°) Protéger la ressource en eau potable

La ressource en eau potable est vitale, rare, coûteuse même. Regardez les fortunes englouties par certaines communes pour fournir une eau de distribution sans nitrates ou sans simazine (dés herbant). Souvenez-vous des graves problèmes liés à une pollution temporaire des communes touchées par les inondations.

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune mais deux ouvrages, un réservoir semi-enterré au lieu-dit les Riautés, et une station de reprise à l'ouest du bourg en bordure de la Rd 225, qu'il faudra protéger de toute pollution.

L'eau de la mine est une ressource possible mais fragile, notamment les eaux du Puits-Pralon en relation directe avec les eaux de la nappe phréatique et celles du puits de la Blanchetterie. Le plan local d'urbanisme protège cette ressource en classant les terrains proches de ces anciennes mines en zones naturelles.

6°) Créer et réhabiliter des espaces de détente et de loisirs

La commune renforcera certains équipements déjà existants : réhabilitation du gymnase, complément des terrains de sports. Elle en créera d'autres : aménagement des espaces communs des lotissements des Castors et de la Haie, création d'un espace de loisirs sans hébergement et acquisition des terrains de la carrière en vue de réaliser un espace de loisirs.

7°) Préserver le patrimoine bâti pour l'usage collectif

Il s'agit aussi de préserver le patrimoine bâti existant sur la commune. Le plan local d'urbanisme prévoit un repérage au titre de l'article L. 123-1, 7° des principaux éléments patrimoniaux. Parmi ceux-ci, la chapelle Sainte-Anne, le manoir de Beudet, les témoignages de l'activité minière (fours de la Haie, vestiaire...), les calvaires et lavoirs, le hameau du Portail, la ferme des Minières,...

8°) Prendre en compte le risque minier

La commune de La Ferrière-aux-Étangs est l'objet de nombreux effondrements dus à l'existence d'anciens puits et galeries de mine. Dans l'attente du plan de prévention des risques miniers, le secteur où existent ces risques a été identifié au document graphique.

Commune de

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

(Orne)

1^{ère} révision du plan local d'urbanisme

Première révision du Pos prescrite le 1^{er} octobre 1999

Plu arrêté le 10 octobre 2003

Plu approuvé le 16 décembre 2004

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2004 approuvant la première révision du plan local d'urbanisme de la commune de la Ferrière-aux-Étangs

Le maire,

M. T. S. M.



Projet d'aménagement et de développement durable

Date :

16 décembre 2004

Phase :

Approbation

2a

Thierry Gilson architecte-paysagiste 38, boulevard de la Courtille 28000 Chartres
Tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilson.thierry@wanadoo.fr

Que cachent ces mots, développement durable, pour vous qui habitez La Ferrière-aux-Étangs ? Encore un nouveau concept à la mode ? Encore une nouvelle façon d'empêcher de tourner en rond ? Et puis, en quoi mon pavillon, ma voiture, mes trajets domicile-travail peuvent-ils influencer sur le cadre de vie du reste de mes concitoyens ? Pourquoi mon espace naturel serait-il rare, fragile, à protéger alors que j'y vis tous les jours ? Je suis très sceptique : tout ça c'est des trucs de bureaucrates ...

Cela dit, une excellente définition du développement durable, proposée par l'Onu, est la suivante : « un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Pas mal, n'est-ce pas, et somme toute bien réaliste.

De longue date, l'un des ennemis, pour les urbanistes comme pour les pouvoirs publics, est la consommation d'espace et l'allongement des trajets qui en résultent. A ce sujet il est utile de signaler qu'aujourd'hui en France 320 milliards de kilomètres sont parcourus par an ; ce chiffre est en augmentation régulière de 3 % par an depuis les années soixante-dix. En union européenne, les surfaces naturelles et agricoles diminuent de 2 % tous les dix ans du fait de l'urbanisation. Pour répondre à ces soucis, des comparatifs sur de nombreuses villes de taille variées tant en France qu'en Europe ont établi que la densité optimale semble être de 20 à 50 habitants à l'hectare.

Alors ce que l'on peut avancer est que le développement durable, à La Ferrière-aux-Étangs, c'est d'abord protéger le patrimoine naturel, mettre en valeur son patrimoine bâti, les transmettre aux générations ultérieures tout en continuant à développer et faire vivre la commune, sans gaspiller l'espace. Tout cela parce que le maître mot du développement durable est : le long terme.

Les actions qui sont programmées à La Ferrière-aux-Étangs dans le cadre du plan local d'urbanisme sont les suivantes.

¹ Même chez nous en France, la pollution de l'air tue. Une étude a montré, comparant les villes peu denses d'Ile-de-France de deuxième couronne et le centre de Paris, que la distance moyenne est multipliée par 2, la consommation d'énergie par 3,2, l'émission de CO₂ par 5,2, l'émission d'oxyde d'azote par 6,7 et de poussières par 7,2 !

1°) Renforcer le centre-bourg et développer l'urbanisation en continuité avec le tissu bâti existant

Inverser l'évolution démographique : retrouver une croissance démographique raisonnable

La Ferrière-aux-Étangs comptait 1643 habitants en 1999. Au cours de la décennie 1990/1999, la population a diminué de 85 habitants soit une perte de près de 10 habitants par an. Pour enrayer cette baisse de population, la commune table sur une croissance d'environ 8 %, sur 10 ans, la moyenne régionale est de + 0,6 % par an. Ce chiffre pourrait faire passer la population de La Ferrière-aux-Étangs de 1 643 à 1 775 habitants au cours des dix prochaines années. Ces 130 habitants supplémentaires permettraient de redynamiser l'économie communale et de pérenniser le fonctionnement des équipements publics et du tissu commercial.

Pour enrayer les phénomènes sociologiques et démographiques courants (dépendances à la voiture, réduction de la taille des ménages, décohésion et vieillissement, grands logements majoritaires ...) et favoriser une plus grande mixité sociale, une des solutions est de proposer différentes formes d'habitat. L'objectif est de diversifier l'offre en logements en permettant d'accueillir notamment les personnes âgées et les jeunes décohabitants pour qui les logements de deux et trois pièces sont nécessaires. Cela veut dire aussi favoriser le locatif qu'il soit privé ou public.

La Ferrière-aux-Étangs n'offrira pas seulement des parcelles *traditionnelles* (en fait devenues *traditionnelles* depuis quelques décennies seulement, on pourrait les qualifier plutôt de *basiques*), mais offrira aussi des petites parcelles comme celles que l'on constate dans le bourg ancien depuis des siècles.

Évaluation du nombre de nouveaux logements d'ici 2010

On peut estimer à environ à 5 logements en moyenne le nombre de logements construits par an sur la période 1990-1999.

Pour l'an 2010 la poursuite du rythme actuel de construction amènerait à recevoir environ 50 à 60 logements supplémentaires, sans que la population ne connaisse de croissance voire continue à baisser, pour tenir compte du phénomène du desserrement des ménages, et en ignorant la vacance croissante de logements due au vieillissement. Or, pour loger 130 personnes, on estime qu'il faut construire 50 logements, puisque le taux d'occupation moyen est de 2,6 personnes par logement neuf.

Donc dans un scénario assez optimiste de croissance démographique, la commune a besoin de trouver environ 50 à 60 logements à construire ou réhabiliter d'ici 2010.

Évaluation des surfaces à vocation d'habitat à ouvrir à l'urbanisation d'ici 2010.

Une trentaine de logements peuvent être réalisés dans les secteurs déjà urbanisés Ua, Ub, Uc et Uh (dents creuses, transformations d'usage, densification, etc.). Le plan local d'urbanisme prévoit de renforcer le centre bourg avec notamment une opération de renouvellement urbain et une opération d'ensemble à Sainte-Anne.

Il reste à trouver entre 20 et 30 logements sur des parcelles aujourd'hui vierges, à la proche périphérie du bourg, voire dans certains hameaux (moins de déplacements en voiture, commerces locaux mieux utilisés, qualité de vie préservée, vie sociale plus complète,...).

Ces terrains, constructibles pour des opérations d'ensemble (voirie, réseaux et constructions), sont classés en zones « AU » et « AUa » dans le plan local d'urbanisme. Dans ce type d'opérations nouvelles, la densité de logements avoisine 1 logement pour 1000 m² de terrain urbanisable, tout compris. Les besoins en zones à urbaniser sont donc estimés à environ 3 hectares, d'ici à 2010.

Or, pour tenir compte de l'inertie du marché de l'immobilier et du terrain à bâtir, on considère généralement qu'il faut ouvrir deux à trois fois plus de terrains que

nécessaire à l'urbanisation nouvelle. Cela permet aussi de faire jouer l'offre et la demande pour offrir des prix raisonnables et pour « capter » nos jeunes *décohabitants*. C'est pourquoi 75 000 m² (7,5 ha) doivent être ouverts à l'urbanisation.

La surface du secteur urbanisable à court terme « AUa » est de 3,8 hectares.

La surface du secteur « AU » urbanisable à long terme et qui constitue une réserve foncière est, elle, de 6,8 hectares : soit un total de 10,6 hectares de surface à urbaniser à court, moyen ou long terme.

Développer l'urbanisation en continuité avec le tissu urbain existant

Ce développement urbain, mesuré, est prévu en continuité du tissu urbain existant. La petite taille des secteurs d'urbanisation future facilitera la « greffe » de ces nouveaux quartiers au centre bourg. Ce que le conseil municipal de La Ferrière-aux-Étangs a surtout voulu éviter et empêcher, c'est le développement linéaire (ou urbanisation linéaire) et l'urbanisation diffuse (ou « mitage », des constructions que l'on dissémine un peu partout dans la campagne, les maisons représentant les trous de mites dans le manteau campagnard).

Ces zones futures d'urbanisation sont prévues aux lieux-dits : les Landes pour le secteur d'urbanisation à court terme « AUa » et aux Castors pour le secteur d'urbanisation à long terme « AU » qui constituera une réserve foncière.

2°) Améliorer la circulation voiture et renforcer la sécurité

Le plan de circulation du centre ville sera étudié et le cas échéant modifié.

La sécurité routière au Gué-Plat sera améliorée de même que la liaison de ce quartier avec le bourg au travers la protection des chemins piétons.

3°) Favoriser les liaisons à vélo et à pied

Le plan local d'urbanisme de la Ferrière-aux-Étangs prévoit, tant au sein des futurs quartiers d'habitat que sur l'entiereté du territoire communal, de protéger les liaisons existant déjà et d'en créer de nouvelles. La commune est riche d'un patrimoine de chemins piétonniers déjà préservés et mis en valeur, circuit du fer et traversée de la commune par le Cr 22 notamment. Ces chemins sont repérés sur le plan de zonage.

La réalisation de nouvelles zones d'habitat et la réhabilitation de la carrière seront autant d'occasions de renforcer les liaisons douces entre les différents quartiers, particulièrement entre le bourg et le Gué-Plat.

Afin d'améliorer la sécurité, la liaison piétonne entre les Castors et le bourg sera renforcée le long de la Rd 21.

4°) Préserver le paysage

. Les franges urbaines seront à traiter avec soin. Les entrées de bourg, les vues lointaines sur les différents quartiers sont en quelque sorte la vitrine de la commune. Il convient d'y prêter une attention toute particulière. L'aménagement des futures zones à urbaniser s'inscrit dans ces objectifs.

Il s'agit d'abord de préserver les structures paysagères fondamentales et, parmi celles-ci, les différentes formations végétales. La végétation est en effet, par la diversité et l'importance des bois et des haies, une des caractéristiques du paysage de la Ferrière-aux-Étangs. Le bocage de la Ferrière-aux-Étangs est, dans le document du parc naturel régional Normandie-Maine, classé comme espace naturel à forte valeur patrimoniale.

A la Ferrière-aux-Étangs, les haies et les boisements n'ont pas tous la même importance. Ainsi, le plan local d'urbanisme repère certaines haies et chemins creux intéressants au titre de l'article L. 123-1, 7°.

Le plan local d'urbanisme a prévu de classer en espaces boisés classés au titre de l'article L. 130 les principaux massifs forestiers (bois du Mont-Brûlé, des Minières, de Beaudet...). Ce secteur d'espaces boisés classés comprend les zones d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (Znieff) de type 2, le Haut-Bassin de la Varenne et la forêt des Andaines.

Des points de vue seront préservés (vues depuis le promontoire de Sainte-Anne), ou ménagés sur les paysages les plus caractéristiques de la commune : création d'une plate-forme belvédère à proximité du Mont-Brûlé dans l'ancienne carrière (selon l'avenir de ce secteur). Le site du Mont-Brûlé, repère paysager important, a été classé en 1994. Le classement de ses abords en zone naturelle par le plan local d'urbanisme renforce la protection du site.

5°) Protéger la ressource en eau potable

La ressource en eau potable est vitale, rare, coûteuse même. Regardez les fortunes englouties par certaines communes pour fournir une eau de distribution sans nitrates ou sans simazine (dés herbant). Souvenez-vous des graves problèmes liés à une pollution temporaire des communes touchées par les inondations.

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune mais deux ouvrages, un réservoir semi-enterré au lieu-dit les Riautés et une station de reprise à l'ouest du bourg en bordure de la Rd 225, qu'il faudra protéger de toute pollution.

L'eau de la mine est une ressource possible mais fragile, notamment les eaux du Puits-Pralon en relation directe avec les eaux de la nappe phréatique et celles du puits de la Blanchetterie. Le plan local d'urbanisme protège cette ressource en classant les terrains proches de ces anciennes mines en zones naturelles.

6°) Créer et réhabiliter des espaces de détente et de loisirs

La commune renforcera certains équipements déjà existants : réhabilitation du gymnase, complément des terrains de sports. Elle en créera d'autres : aménagement des espaces communs des lotissements des Castors et de la Haie, création d'un espace de loisirs sans hébergement et acquisition des terrains de la carrière en vue de réaliser un espace de loisirs.

7°) Préserver le patrimoine bâti pour l'usage collectif

Il s'agit aussi de préserver le patrimoine bâti existant sur la commune. Le plan local d'urbanisme prévoit un repérage au titre de l'article L. 123-1, 7° des principaux éléments patrimoniaux. Parmi ceux-ci, la chapelle Sainte-Anne, le manoir de Beaudet,

les témoignages de l'activité minière (fours de la Haie, vestiaire...), les calvaires et lavoirs, le hameau du Portail, la ferme des Minières,...

8°) Prendre en compte le risque minier

La commune de La Ferrière-aux-Étangs est l'objet de nombreux effondrements dus à l'existence d'anciens puits et galeries de mine. Dans l'attente du plan de prévention des risques miniers, le secteur où existent ces risques a été identifié au document graphique.